

1009455901

DATE DEPOT :	2010-10-27
NUMERO DE DEPOT :	94559
N° GESTION :	1992B02009
N° SIREN :	379587900
DENOMINATION :	HISTOIRE D'OR
ADRESSE :	2 RUE DE VALENCIENNES 75010 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/10/14
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)
	NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

92B2008

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
27 OCT. 2010
N° DE DÉPOT 34553

HISTOIRE D'OR
Société par actions simplifiée au capital de 13.039.620 euros
Siège Social : 2, rue de Valenciennes – 75010 Paris
379 587 900 RCS PARIS

(la « Société »)

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 14 OCTOBRE 2010

L'an 2010
Le 14 octobre
A 10 heures

La société Financière Goldfinger II, société par actions simplifiées au capital de 152.272.679 euros, dont le siège social est situé 37-39 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris, identifiée sous le numéro 523 840 395 RCS Paris, représentée par son Président, Monsieur Eric Belmonte (ci-après, « **Financière Goldfinger II** »), et

La société Histoire d'Or Europe, société par actions simplifiées au capital de 42.447.655 euros, dont le siège social est situé 2, rue de Valenciennes - 75010 Paris, identifiée sous le numéro 488 686 338 RCS Paris, représentée par son Président, Monsieur Eric Belmonte (ci-après, « **Histoire d'Or Europe** »),

Agissant en qualité d'associés de Société, se sont réunis en Assemblée Générale dans les locaux du cabinet Frieh & Associés, 6, rue Anatole de la Forge, 75017 Paris.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les associés en entrant en séance.

Monsieur Eric Belmonte prend la présidence de l'Assemblée Générale en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Jean-Pierre Chantrel est désigné en qualité de scrutateur.

Monsieur Jean-Philippe Zamit est désigné en qualité de secrétaire.

Le Président constate que les sociétés Deloitte & Associés et Conseil Audit et Synthèse, commissaires aux comptes titulaires de la Société, sont absentes et excusées.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée véritable par les membres du bureau, que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence ainsi que la liste des associés ;
- le rapport du Président à l'Assemblée Générale ;
- une copie des statuts de la Société ;

- un exemplaire des nouveaux statuts de la Société ;
- _____
- le projet des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Puis le Président rappelle que la présente Assemblée Générale a été appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président à l'Assemblée Générale ;
- Refonte des statuts de la Société ;
- Nomination des Directeurs Généraux ;
- _____
- _____
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées au cours desquelles le Président donne les éclaircissements demandés. Les associés ne jugent pas nécessaire que ces observations et réponses soient mentionnées au présent procès-verbal.

La discussion close, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et pris acte du fait qu'il est envisagé de simplifier les statuts de la Société et d'en harmoniser les stipulations avec celles des autres sociétés appartenant au Groupe Histoire d'Or, décide d'apporter les principales modifications suivantes aux statuts de la Société :

- suppression des limitations de pouvoirs du Président et des Directeurs Généraux de la Société ; et
- modification les stipulations des statuts relatives au transfert des actions, et à cet effet, suppression de la clause d'agrément.

et après avoir pris connaissance du projet de nouveaux statuts de la Société, approuve l'ensemble des modifications à apporter aux statuts de la Société, et adopte dans toutes leurs stipulations, et article par article, les nouveaux statuts de la Société, dont le texte figure en Annexe A au présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président, décide de nommer, conformément aux dispositions légales et aux stipulations statutaires :

- Monsieur Jean-Pierre Chantrel, né le 9 mai 1957 à Saint-Adresse (76), de nationalité française, demeurant 14, rue Pelouze, 75008 Paris ; et
- Monsieur Jean-Philippe Zamit, né le 12 mai 1956 à Bone (Algérie), de nationalité française, demeurant 3, Hameau de l'Ecluse, 60820 Boran-sur-Oise,

en qualité de Directeurs Généraux de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Messieurs Jean-Pierre Chantrel et Jean-Philippe Zamit, préalablement pressentis, ont fait savoir qu'ils acceptaient les fonctions qui leur sont ainsi conférées et, en tant que besoin, n'être soumis à aucune incompatibilité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour certification conforme

Le Président
M. Eric Belmonte